

Voire entreprise doit réaliser le gros oeuvre de la ZAC Theuriet. Vous êtes chargé du coffrage de la dalle basse du niveau 3. Avant la mise en place des coffrages, vous devez réaliser le plan de coffrage de cette dalle.

On donne:

- ✓ Le dossier de base (feuille 1/10 à 5/10)
- ✓ Le complément de vue en plan à l'échelle 1/100 (feuille 7/10)
- ✓ L'amorce de ce plan de coffrage. (feuille 8/10)

On demande : De rendre le dossier réponse au complet, DR1 ; DR2 ; DR3 ; DR4

- ✓ De compléter le plan de coffrage de la dalle basse du niveau 3

On exige :

- ✓ Un dessin exact et soigné
- ✓ Une cotation complète
- ✓ Le respect des conventions de dessin

Rappel : enduits extérieurs ep : 2 cm.

Compétences visées : C1.1 C1.2 C2.2 C2.3

Groupement Est	
Session :	2005
Examen :	CAP CBAB
Epreuve :	Epreuve 1 analyse d'une situation professionnelle
	DR1 : 6/10

A Lire un plan, un descriptif

A partir du dossier architectural de la ZAC Theuriet, on vous demande :

Question 1. Lire une orientation :

Donner l'orientation de la façade rue André Theuriet _____ /1

Question 2. Lire des cotes :

Quelle est la hauteur sous plancher du rez de chaussée ? _____ /1

Quelles sont les dimensions de la porte-fenêtre de la chambre 3 ? _____ /0.5

Quelle est la surface du séjour ? _____ /0.5

Question 3. lire un descriptif :

Quel est le classement coupe feu du plancher haut du RDC _____

Question 4. lire un Plan/ Assurer la correspondance des vues.

Certains éléments de ce bâtiment sont repérés par une lettre sur les feuilles, 3/5, 4/5, 5/5 et par un chiffre sur un autre.

Exemple : la Porte entre le séjour et la chambre3 est repérée 4 sur le plan du niveau 3 et C sur la coupe. Retrouvez les associations.

4 = C 1 = 10 = 8 = 13 =

Question 5. Connaître la terminologie du bâtiment. (Nommer les éléments repérés) /6

1 _____ 4 _____

2 _____ 5 _____

3 _____ 6 _____

Question 6. Calculer (indiquer les calculs) /6

Feuille 3/10

X (axe en axe des portes fenêtres) = _____

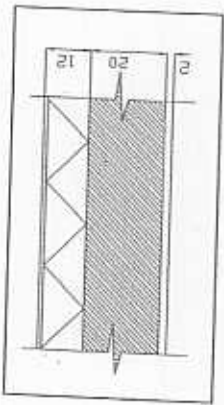
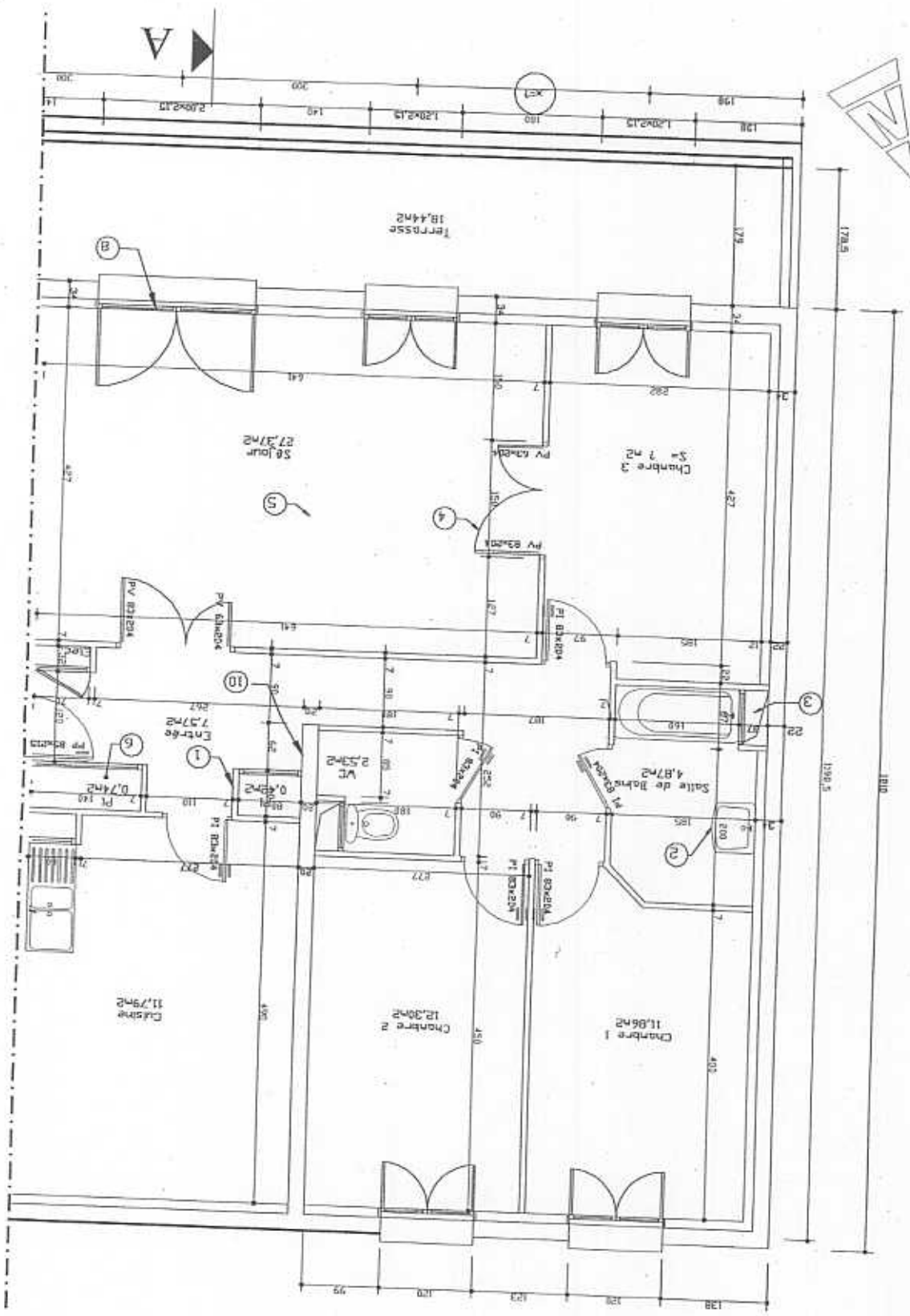
Feuille 5/10

N1 (cote de niveau) = _____

Feuille 3/10

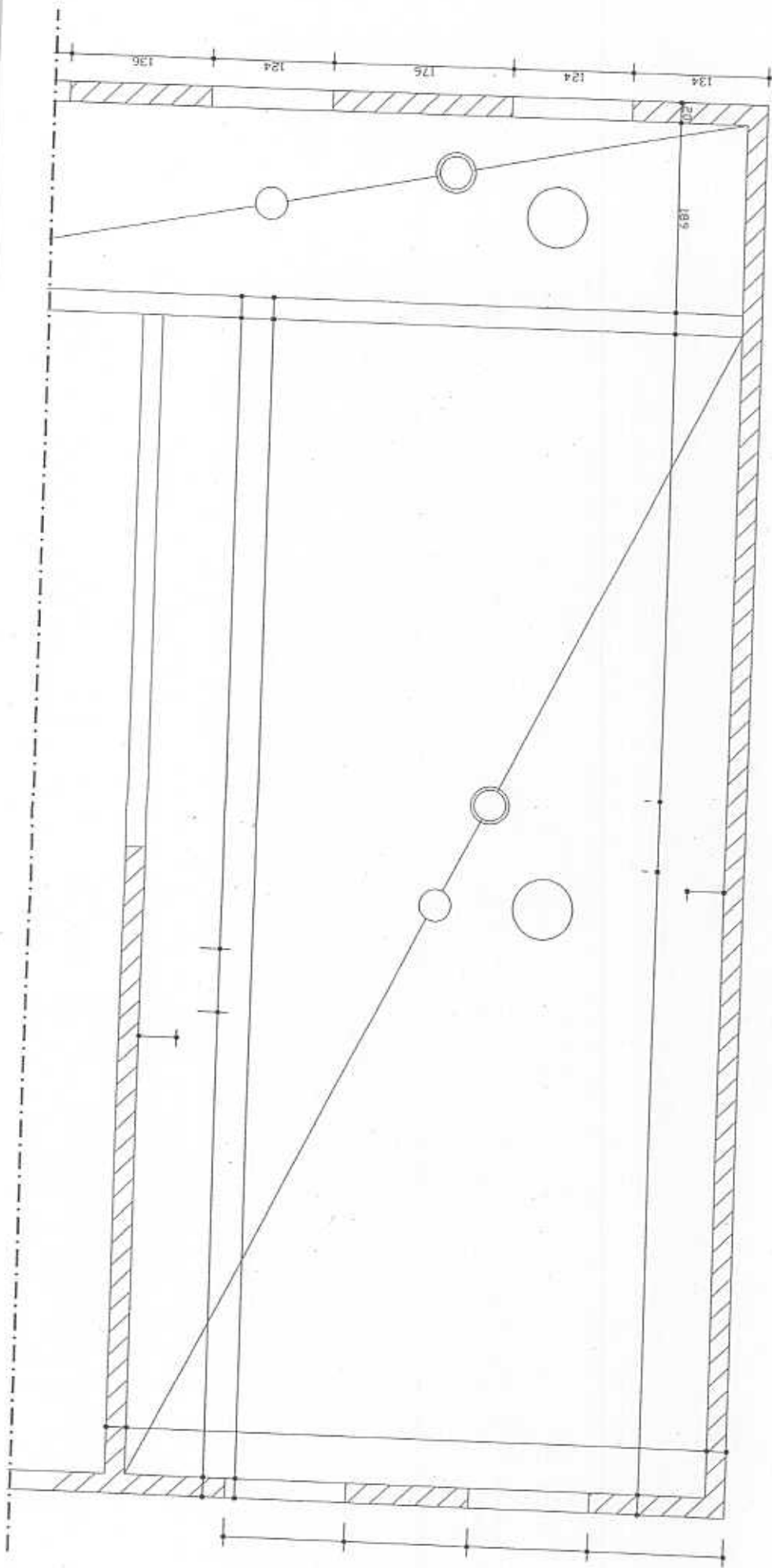
Surface de la chambre 3 = _____

Niveau 3



Zone à Coffrer

Groupement Est	
Session :	2005
Examen :	CAP CBAB
Epreuve :	EP1 Analyse d'une situation professionnelle
Durée :	3h00
DR :	7 / 10



DR2

Compléter
les côtes
manquantes
et
tracer
les réservations
manquantes
dans la dalle

Groupe ment Est	
Session :	2005
Examen :	CAP CBAB
Epreuve :	EP1 Analyse d'une situation professionnelle
Durée : 3h00	
DR2 : 8 / 10	

DR3

11/10 POINTS

ORGANISATION DE LIACTE DE CONSTRUIRE

On vous demande de préciser la fonction de chaque intervenant dans (acte de la construction, en cochant la case correspondante).

INTERVENANTS	MAITRE D'OUVRAGE	ENTREPRENEUR	BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE	BUREAU D'ETUDE TECHNIQUE	MAITRE D'OUVRAGE
FONCTIONS PROPOSÉES			X		
Il est chargé de contrôler depuis le projet jusqu'à la réalisation les conditions techniques édictées au marché.					
Il assure la réalisation des travaux, peut participer au projet et réalise les ouvrages aux conditions du marché.					
Particulier ou collectivité pour le compte desquels les travaux sont exécutés.					
Il est chargé par le maître d'œuvre (ou par l'entrepreneur) de réaliser les études techniques et les dessins d'exécution dans les domaines tels que le B.A, sols, charpente, VRD, fluides, thermique, acoustique)					
Personne assurant les fonctions architecturale, technique, économique. Elle est chargée par le maître d'ouvrage de concevoir, de diriger et de contrôler les travaux. (C'est généralement un architecte qui réalise la plupart des documents écrits et dessinés utiles à l'acte de construire.					

11/10 POINTS

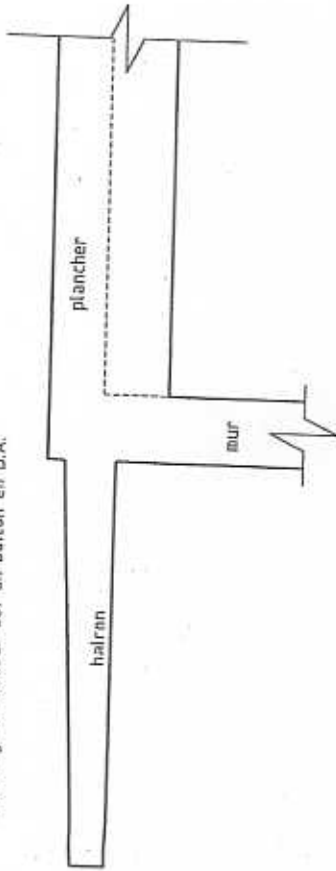
ORGANISATION DE LIACTE DE CONSTRUIRE

A partir du document tableau sommaire concernant le partage des marchés publics et privés, on vous demande de répondre à la question ci-dessous.
Lors de l'élaboration de notre projet « construction de bureaux et de 18 logements Z.A.C THEURIET » dont le propriétaire sera la Société anonyme d'HLM V.T.B 55 le marché passé entre la S.A d'HLM V.T.B 55 et les entreprises sera t'il de type public ou de type privé ?

Réponse:

Tableau sommaire concernant le partage des marchés publics et privés (1)	
MAITRES D'OUVRAGE CONCLUANT DES MARCHES	
PUBLICS	PRIVÉS
<p>I- REGIS PAR LE CODE DES MARCHES PUBLICS ET LE DROIT ADMINISTRATIF GENERAL (2)</p> <p>A.- états ; ministères et leurs services extérieurs</p> <p>B.- établissements publics administratifs nationaux : universités, C.N.R.S parcs nationaux chambres d'agriculture, chambres de commerce et d'industrie ports autonomes (travaux d'équipements C.- collectivités territoriales département communes T.O.M</p> <p>D.- établissements publics administratifs locaux : offices publics d'HLM hôpitaux et hospices publics syndicats communaux, syndicats mixtes communautés urbaines, districts urbains</p> <p>E.- établissements publics à caractère industriel et commercial locaux (3) : régie personnalisés établissements publics pour l'aménagement de villes nouvelles</p> <p>II- REGIS SEULEMENT PAR LE DROIT ADMINISTRATIF</p> <p>A.- établissements publics à caractères industriels et commerciaux nationaux (4) : E.D.F G.D.F C.E.A Aéroport de Paris O.N.R.A R.A.T.P</p> <p>B.- sociétés d'économie mixte</p> <p>La Jurisprudence est partagée vis à vis de ces organismes suivants : - S.E.M concessionnaire de la construction d'autoroutes - S.E.M concessionnaires de la construction de tunnels routiers - Certaines sociétés d'équipements</p>	<p>Sociétés d'économie mixtes</p> <p>La jurisprudence est partagée vis à vis de ces organismes. Elle a attribué le caractère privé à des marchés conclus par les organismes suivants. - S.N.C.F - Compagnie nationale du Rhône - Société du canal de Provence - Société du marché national de la Villedu - Certaines sociétés d'équipement - Sociétés d'HLM - Promoteurs, sociétés civiles immobilières - Entreprises industrielles et commerciales - Associations particulières</p>
<p>(1) Cette liste ne saurait être exhaustive en raison de la multiplicité des organismes en cause et, pour certaines catégories d'entre eux, en raison du caractère non systématique de la jurisprudence. (2) C'est à dire par les principes édictés par la jurisprudence et la doctrine. (3) Bien que visés par le code des marchés publics, les marchés de travaux de ces organismes n'ont pas subordonné le caractère public. Ils ont été classés dans cette catégorie par assimilation à la jurisprudence relative aux établissements à caractère industriel et commercial nationaux. (4) La jurisprudence s'est déjà prononcée sur le caractère public des marchés de travaux des organismes cités dans cette colonne. Ces derniers semblent pouvoir être généralisés.</p>	
Groupement Est	
Séssion :	2005
Examen :	CAP CBAB
Epreuve :	Epreuve 1 analyse d'une situation professionnelle
	Durée : 3h00
	DR3 : 9/10
	DR3 : 9/10

L'ouvrage à réaliser est un balcon en B.A.



D'après le croquis ci-dessus, on vous demande de déterminer l'ordre Chronologique en numérotant de 2 à 11 les différentes phases de réalisation du balcon en complétant le tableau ci-dessous.

N°	PHASES DE REALISATION
	Décoffrage en toute sécurité
	vibration
	Badigeonner les peaux de coffrage
	Pose des raidisseurs secondaires
1	Tracer en partant du trait de niveau 1.00 m
	Pose de la peau de coffrage
	Surfaçage du béton
	Pose des aciers chapeaux
	Pose des raidisseurs primaires
	Nettoyage des éléments de coffrage
	Fabrication du béton

Groupement Est	
Session :	2004
Examen :	CAP CBAB
Epreuve :	Epreuve 1 analyse d'une situation professionnelle
	Durée : 3h00
	DR4 : 10/10

TRAITEMENT DES DECHETS

D'après la définition des différentes lignes de déchets de chantier, vous devez les classer en cochant les cases correspondantes.

INERTES : Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact.

INDUSTRIELS BANALS : Déchets générés par les entreprises dont le traitement peut éventuellement être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

DANGEREUX : Déchets qui regroupent les déchets dangereux autres que les déchets dangereux des ménages et les déchets d'activités de soins et assimilés à risques infectieux.

CATEGORIES	INERTES	INDUSTRIELS BANALS	DANGEREUX
DECHETS			
Exemple : sacs de ciment			
Polyane			
Cartons			
Peintres de coffrage			
Polystyrène			
Huile de décoffrage			
Bois			
Gravats			
Chutes de ferraille			
Poussières			
Restes de mortier			
Bidons plastique			
Produits bitumineux			